

GT FORMATION DU 18 AVRIL 2024

**REFLEXION SUR LA RENOVATION DES EPREUVES
DE CONCOURS EXTERNES A ET B**

Le recrutement de 20 000 agents sur les 5 prochaines années, dont 14 000 lauréats au titre des 24 concours oblige à la mise en oeuvre d'une politique d'attractivité particulièrement dynamique.

Inchangées depuis 2011, ces épreuves, nombreuses (5 au total pour les contrôleurs et 4 pour les inspecteurs) se caractérisent par ailleurs par une nature trop académique au détriment de la recherche de la motivation et de la personnalité des candidats.

Cette réflexion poursuit ainsi un triple objectif :

- d'une part, améliorer l'attractivité de nos concours généralistes externes afin de conserver, voire d'accroître, un haut niveau de sélectivité ;
- d'autre part, diversifier les profils retenus afin d'être davantage en adéquation avec les évolutions sociétales ;
- enfin, moderniser et « désacadémiser » nos épreuves en les orientant davantage vers les savoir-faire et les savoir-être et non privilégier les seules connaissances générales ou académiques.

La réflexion ne concerne à ce stade que les concours externes A et B, mais a vocation à concerner à moyen terme le concours commun de la catégorie C, puis ceux de la filière informatique et enfin les concours internes.

Cette démarche de simplification des épreuves des concours externes s'inscrit bien entendu dans le cadre plus global émanant de la circulaire du Premier Ministre n° 6419/SG du 29 septembre 2023 qui vise à amplifier et accélérer la rénovation des méthodes de recrutement.